

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

**PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux Michel Duhème, Alyssa Leblanc, Jean-Maurice Daoust, Judith Fouquet et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Marie Galipeau

Était également présente la directrice générale par intérim, Jacinthe Murphy qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE**

Le maire rappelle aux citoyens les règles de cette période de questions publiques et invite les citoyens qui ont des documents pour l'administration à attendre à être invités à le faire et à déposer lesdits documents auprès du directrice générale.

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en début de séance.

Le maire répond aux questions des citoyens.

**3. ORDRE DU JOUR**

**2024-10-07-122 3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

**1. Ouverture de la séance**

**2. Période de questions**

**3. Ordre du jour**

3.1 Adoption de l'ordre du jour

**4. Adoption des procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024

**5. Administration**

5.1 Contrat de déneigement pour le stationnement de l'Hôtel de ville et de la caserne

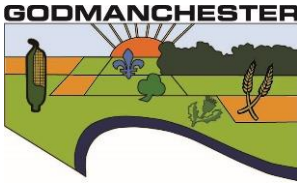
**6. Ressources humaines**

6.1 Recrutement DG – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

**7. Greffes**

7.1 Demande d'aide financière pour le mois de septembre

7.2 Lever du drapeau en appui de la Grande Semaine des tout-petits du Collectif petite enfance



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

7.3 Appui à l'UPA concernant la gestion de l'entretien des cours d'eau

7.4 Appui à Une Affaire de Famille concernant leur demande de subvention pour le projet « L'Écho jeunesse » auprès du Secrétariat à la jeunesse

**8. Trésorerie**

8.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements

8.2 Approbation des opérations financières de septembre

**9. Urbanisme et environnement**

**10. Loisir, culture et parcs**

**11. Travaux publics**

11.1 Contrat de location de tracteur pour le coupe-bordure auprès de Ferme Coffey

**12. Sécurité publique et protection incendie**

**13. Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**

13.1 Modification de la nomination des personnes désignées au niveau local pour la Municipalité de Godmanchester

**14. Avis de Motion**

14.1 Projet de règlement 517 sur la démolition d'immeuble

14.2 Dépôt de règlement 518 modifiant le règlement 507 concernant l'adhésion de la Municipalité de Godmanchester au régime de retraite des employés municipaux

**15. Adoption des règlements**

15.1 Adoption du deuxième projet de règlement 516 modifiant le règlement de zonage 357 afin d'ajouter un usage complémentaire pour l'hébergement touristique et d'encadrer la location à court-terme

**16. Périodes de questions sur l'ordre du jour**

**17. Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-10-07-123 4.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

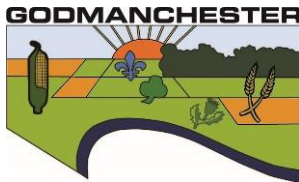
Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. ADMINISTRATION**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

**2024-10-07-124 5.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions pour le déneigement du stationnement sont les suivantes :

1. FS Pro (9219-3242 Québec Inc)	2 900 \$
2. Garry Cluff	Aucune soumission
4. Richard Sherry	3 000 \$
5. Excavation Car	3 000 \$

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU** :

**QUE** le conseil municipal retienne la soumission de FS Pro (9219-3242 Québec Inc.) Sis au 1481 Botreaux, Ormstown, Québec, J0S 1K0, avec équipements situés au 1814 New Erin Godmanchester, pour le déneigement du stationnement de l'Hôtel de ville et de la caserne, au montant de 2 900 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-130-00-521 – Enlèvement de la neige bureau;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**6. RESSOURCE HUMAINES**

**2024-10-07-125 6.1 RECRUTEMENT DG – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godmanchester est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de recrutement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien pour recruter un directeur général;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

**QUE** la Municipalité de Godmanchester mandate le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, dans le processus de recrutement d'un directeur général, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

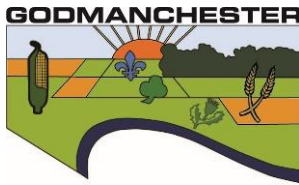
**QUE** cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 59-110-00-000 – Surplus accumulé;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**7. GREFFE**

**2024-10-07-126 7.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024**

Nom de l'organisme	Sujet	Montant
Croix-Rouge canadienne	Entente de Services aux personnes sinistrées	311.40\$



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc, **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU** :

**QUE** l'aide financière soit versée à l'organisme ci-haut mentionné;

**QUE** cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-10-07-127

**7.2 LEVER DU DRAPEAU EN APPUI DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS DU COLLECTIF PETITE ENFANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la neuvième édition de Grande Semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;*

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande Semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités comme gouvernement de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, Pierre Poirier, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la semaine des tout-petits.

**QUE** le conseil municipal autorise la Municipalité à procéder à la Levée du drapeau de la Grande Semaine des tout-petits, le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la Grande Semaine des tout-petits.

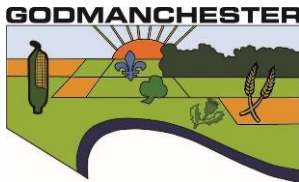
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-10-07-128

**7.3 APPUI À L'UPA CONCERNANT LA GESTION DE L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT** les nombreux cours d'eau qui traversent les terres du Haut-Saint-Laurent, dont la rivière La Guerre, qui draine à elle seule 85 km<sup>2</sup> du territoire agricole de Saint-Anicet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien des cours d'eau doit être fait sur demande pour assurer la libre circulation de l'eau et drainer les terres;



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux agriculteurs, informés, proactifs et soucieux de protéger les cours d'eau, ont adopté des techniques culturales régénératrices répondant aux objectifs de protection des bandes riveraines, de création de biodiversité, de couverture des sols en continu et de travail minimum du sol;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques entraînent des précipitations abondantes et que l'accumulation d'eau cause des dommages importants aux cultures et aux terres agricoles (décrochement des talus aménagés, perte de récoltes, lessivage des sols, dépôt de résidus sur les sols, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** ces dommages ont une incidence financière directe sur le revenu des entreprises agricoles et augmente la charge de travail des agriculteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule que « toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou biens »;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est informée de l'obstruction des cours d'eau par le biais de demande d'entretien et de nettoyage qui lui sont soumises sous forme de résolution par les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cas de la rivière la Guerre, des demandes d'entretien de la rivière datent de près de 25 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de procéder rapidement aux travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau pour prévenir des dommages récurrents;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de tenir les agriculteurs informés du calendrier des travaux requis;

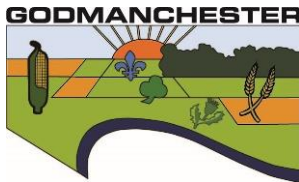
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demandent à la MRC du Haut-Saint-Laurent ce qui suit :

- À court terme, soit au plus tard à la mi-octobre, de réunir les représentants du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent, la direction régionale du MAPAQ, Madame Carole Mallette, députée de Huntingdon et les membres du comité cours d'eau de la MRC, afin :
  - De présenter un portrait complet, par municipalité, des demandes de travaux déposées par les agriculteurs et les municipalités qui sont toujours en attente de réalisation;
  - De soumettre, pour chacune de ces demandes, le calendrier de suivi (dates de dépôt des demandes, dates de dépôt des déclarations de conformité et/ou dates de dépôt des demandes d'autorisation, dates de délivrance des autorisations, dates de lancement des appels d'offre, détail des soumissions reçues, échéancier de réalisation des travaux, etc.)
- De procéder rapidement à l'analyse et à la réalisation des travaux pour les demandes en cours et en informer les demandeurs;
- De respecter un délai maximal d'un an entre le dépôt des demandes et la réalisation des travaux;
- De mettre sur pied un comité de gestion des cours d'eau MRC-UPA dont le mandat sera d'échanger sur tous les enjeux relatifs à la gestion des cours d'eau et convenir des solutions à mettre en place pour y répondre;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demande l'appui des municipalités dans leurs démarches auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :





**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

**QUE** le conseil municipal appui les membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent dans leurs démarches;

**QUE** la présente résolution soit transmise aux membres du comité cours d'eau de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à Madame Carole Mallette, députée de Huntingdon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-10-07-129

**7.4 APPUI À UNE AFFAIRE DE FAMILLE CONCERNANT LEUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « L'ÉCHO JEUNESSE » AUPRÈS DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme à but non lucratif, Une Affaire de Famille désire présenter une demande de subvention auprès du secrétariat à la jeunesse pour le projet « L'Écho jeunesse »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à sonder les jeunes de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à atteindre le plus de jeunes possibles en allant directement dans leur région, sachant que le transport pour certaines de ces familles éloignées et isolées peut rendre le contact difficile;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à faire la collecte d'informations grâce à un questionnaire répondu par les jeunes, distribué un peu partout dans des endroits clés fréquentés par ceux-ci et de faire la divulgation des résultats de consultations avec eux;

**CONSIDÉRANT QU'**Une Affaire de Famille désire se déplacer dans chacune des municipalités et offrir un souper aux jeunes afin de prendre le temps de discuter avec ceux-ci sur les enjeux de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise également à brosser un portrait d'ensemble des réalités vécues par nos jeunes et d'ainsi pouvoir les partager par la suite avec les différents intervenants;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra de valoriser la jeunesse et de lui permettre de s'engager directement dans les changements et les actions des municipalités et des organismes œuvrant pour la jeunesse;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise l'implication citoyenne des jeunes en faisant entendre leur voix au sein de leur communauté;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**QUE** le conseil municipal de Godmanchester appui la demande de subvention, de l'organisme à but non lucratif Une Affaire de Famille, adressée au Secrétariat à la jeunesse.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Une Affaire de Famille.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8. TRÉSORERIE**

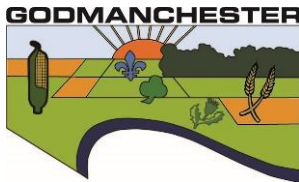
**8.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS**

La Trésorière, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2024-10-07-130

**8.2 APPORBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU** :



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

Total des chèques émis : 151 790.72 \$  
Total des dépôts directs émis : 17 589.67 \$

**D'AUTORISER** la Trésorière à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de septembre 2024 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer : 169 380.39 \$

**ET D'APPROUVER** la liste des salaires versés pour le mois de septembre 2024, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus 12 118.96 \$  
Salaires des employés : 12 040.06 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet abordé.

**10. LOISIR, CULTURE ET PARCS**

Aucun sujet abordé.

**11. TRAVAUX PUBLICS**

**2024-10-07-131 11.1 CONTRAT DE LOCATION DE TRACTEUR POUR LE COUPE-BORDURE AUPRÈS DE FERME COFFEY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire faire la location d'un tracteur utilisé avec le coupe-bordure pour la période d'avril à novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait la location d'un tracteur John Deere pour la saison 2024 avec Ferme Coffey.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire renouveler le contrat avec Ferme Coffey au condition suivante :

- Location d'un tracteur John Deere 6105R IVT
- Location à 34\$/heure avec un minimum de 225 heures
- Location pour la période d'avril 2025 à novembre 2025
- Remplacement du tracteur dans les 24h si celui-ci cesse de fonctionner
- La Municipalité doit assurer le tracteur

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU** :

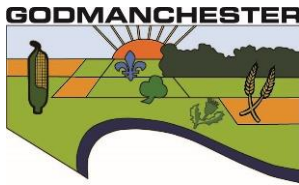
**QUE** le conseil municipal autorise l'administration à faire la location du tracteur John Deere, aux conditions énoncées, auprès Ferme Coffey pour la saison d'avril à novembre 2025.

**QUE** cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-320-00-521 – Entretien des chemins - voirie;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE**

Aucun sujet abordé.



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre 2024

**13. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT**

**2024-10-07-132 13.1 MODIFICATION DE LA NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL POUR LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, LCM) permet aux MRC de conclure une entente avec les municipalités de leur territoire pour leur confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus aux articles 103 à 109 de la LCM concernant la gestion des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin Ethier n'est plus présent pour agir auprès de la MRC comme personne désignée concernant la gestion des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la résolution 2023-09-11-480 afin d'y ajouter le nom de la nouvelle inspectrice, Myrante Brunette et de l'autoriser à agir auprès de la MRC comme personne désignée;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**QUE** la résolution 2023-09-11-480 soit modifiée et de nommer l'inspectrice municipal, Myrante Brunette, comme personne désignée concernant la gestion des cours d'eau.

**QUE** cette demande soit transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**14. AVIS DE MOTION**

**14.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 517 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Judith Fouquet, que le projet de règlement 517 sur la démolition d'immeuble, sera soumis sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal;

**14.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 518 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 507 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Sylvie Lemay, que le projet règlement 518 modifiant le règlement 507 concernant l'adhésion de la Municipalité de Godmanchester au régime de retraite des employés municipaux, sera soumis à ce Conseil pour adoption.

**15. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

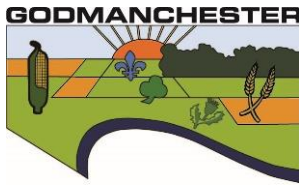
**2024-10-07-133 15.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 516 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357 AFIN D'AJOUTER UN USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET D'ENCADRER LA LOCATION À COURT-TERME**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'hébergement à court-terme sont de plus en plus fréquentes;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec demande un document de conformité de la municipalité pour qu'un établissement puisse obtenir un certificat d'enregistrement;

**CONSIDÉRANT QUE** Saint-Anicet et Sainte-Barbe ont déjà apporté des modifications à leurs règlement de zonage et que Elgin à entamer des démarches ;





**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 octobre  
2024

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil du Canton de Godmanchester souhaite régir l'hébergement touristique sur son territoire.

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le deuxième projet de règlement No 516 modifiant le règlement de zonage No 357 afin d'ajouter un usage complémentaire pour l'hébergement touristique et d'encadrer la location à court-terme et les gîtes touristiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**16. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19h35.

---

Pierre Poirier  
Maire

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale par intérim